



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Session 2026

**Note à l'attention des assistants maternels présentant
les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE pour le
renouvellement de leur agrément**

A LIRE OBLIGATOIREMENT

L'arrêté du 30 novembre 2020 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite enfance.

L'Arrêté du 2 mai 2025 modifie l'arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité « accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnel.

Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par ces arrêtés :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html

[Lien Arrêté du 2 mai 2025](#)

1. RAPPEL SUR L'INSCRIPTION

Elle a lieu du 8 octobre 2025 au 14 novembre 2025

sur le site : www.ac-lyon.fr – rubrique « Scolarité/Etudes/Examens ».

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Vous devez créer votre compte Cyclades en suivant les indications portées dans le document « Procédure d'inscription ».

Ce compte vous permettra de récupérer votre confirmation et de déposer les justificatifs demandés pour l'inscription.

Vous devrez vérifier la confirmation, la dater, la signer et la déposer sur le site **avant le 28 novembre 2025**, accompagnée des documents demandés (voir en page 4)

ATTENTION : Si vous ne retournez pas votre confirmation dans les délais, votre candidature sera définitivement écartée pour la session **2026**.

2. LES EPREUVES

Pour le renouvellement de votre agrément, vous aurez deux épreuves à passer :

2.1 L'EPREUVE EP1 « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT »

Epreuve orale (25 minutes) : exposé d'environ 5 minutes suivi d'un entretien d'environ 20 minutes

2.1.1 OBJECTIFS DE L'EPREUVE :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

2.1.2 A FAIRE OBLIGATOIREMENT POUR CETTE EPREUVE :

Pour cette épreuve, vous devez réaliser **deux fiches qui présentent des activités effectuées auprès d'enfant de 0 à moins de 3 ans obligatoirement et qui serviront de support à l'oral :**

- 1 fiche doit porter sur la réalisation d'un soin du quotidien
- 1 autre fiche doit porter sur l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

POUR VOUS AIDER :

- Les deux fiches présentent le contexte d'intervention
- **Elles décrivent les activités effectuées auprès d'enfants de moins de 3 ans.**
- Elles comportent une page recto verso au maximum, sans annexe, dactylographiée et non raturée.

Des modèles de présentation des fiches sont à votre disposition : voir rubrique « Epreuve EP1 » sur le site de l'Académie de Lyon. Votre nom de jeune fille suivi de votre nom d'épouse, votre prénom et n° de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Chaque fiche doit avoir l'intitulé suivant :

- Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

La présentation de ces deux fiches n'est pas notée.

- ⚠ Vous vous présenterez le jour de l'examen avec ces fiches en **3 exemplaires** chacune. (2 exemplaires à destination du jury, 1 exemplaire pour vous)

En l'absence de ces fiches, la mention « Non valide » vous sera attribuée.

Le jour de l'épreuve le jury vérifie vos fiches. Si elles ne sont pas conformes aux exigences du diplôme, vous ne serez pas autorisé(e) à passer l'épreuve et la mention « Non valide » vous sera attribuée.

2.2 L'ÉPREUVE EP3 « EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL »

Epreuve orale (25 minutes) : exposé d'environ 5 à 10 minutes suivi d'un entretien d'environ 15 à 20 minutes

2.2.1 OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

2.2.2 A FAIRE POUR CETTE ÉPREUVE

L'épreuve orale s'appuie sur un dossier écrit intitulé PROJET D'ACCUEIL. Ce dossier n'est pas noté.

Vous avez le choix entre :

- Elaborer le jour de l'épreuve un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire qui vous sera fourni. Dans ce cas, le temps de préparation sera alors de 1 h 30.
- OU**
- Réaliser un dossier intitulé projet d'accueil qui prend appui sur votre expérience professionnelle.

Vous devez faire ce choix au moment de l'inscription ; il est définitif

POUR VOUS AIDER (uniquement si vous réalisez le projet d'accueil)

Votre nom de famille (suivi de votre nom d'épouse), prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de votre projet.

Votre projet doit faire **5 pages recto au maximum**, dactylographiées.



Vous devrez envoyer votre projet d'accueil au Rectorat de Lyon, en 2 exemplaires, **le 3 avril 2026** au plus tard. Le jour de l'épreuve, il est conseillé de vous présenter avec un exemplaire de votre projet.

Sans envoi du dossier au plus tard le 3 avril 2026, vous ne serez pas autorisé(e) à vous présenter à l'épreuve. La mention « Non valide » vous sera attribuée.

Recapitulatif des pièces à fournir

3. POUR L'INSCRIPTION

Déposer sur votre compte Cyclades, **au plus tard le 28 novembre 2025** :

- Copie de votre pièce d'identité
- Copie de votre agrément
- Copie des 2 attestations relatives aux 120 h de formation obligatoire que vous avez suivie (module 1 : 80 h et module 2 : 40 h)

4. POUR L'ÉPREUVE EP3 SI VOUS AVEZ CHOISI DE LA PASSER « AVEC PROJET D'ACCUEIL »

Envoyer Au plus tard **LE 3 AVRIL 2026 PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

à l'adresse suivante :

Vincent MILANESCHI
Rectorat de Lyon
DEC 9 - 94 rue Hénon
BP 64571
69244 LYON Cedex 04

- Projet d'accueil en 2 exemplaires si vous avez choisi de présenter votre projet d'accueil

5. LE JOUR DES ÉPREUVES

Munissez-vous de :

- Fiche 1 : Réalisation d'un soin du quotidien (enfant de moins de 3 ans) – 3 exemplaires
- Fiche 2 : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (enfant de moins de 3 ans) – 3 exemplaires
- 1 exemplaire de votre projet d'accueil (si vous avez choisi de présenter votre projet d'accueil)